



Obtention d'un visa au bout de 4ans, après une expulsion?

Par **AICHA**, le **13/06/2008** à **15:12**

bonjour!

en janvier Mon futur mari et moi avons deposer un dossier de mariage, ça na na pas était accepté, suite à un entretien il a était expulsé vers le maroc, donc je suis rentrer effectuer les demarche au maroc j avais rdv le 2 juin, nous avons deposer nos dossiers au consulat français à marrakech, mais l agent administratif, nous à dis qu il n yaura pas de problème pour avoir le certificat de capacité de mariage, mais par contre qu il obtiendra son visa au bout de 4 ans!!!! quand elle ma dis ça c'est comme si, elle m avais enfoncé un couteau dans le coeur, et ma gacher ma semaine de vacance avec mon futur epoux, alors j aimerais savoir si cela est il vrai ??? pour l obtention de visa au bout de 4 ans????

Si oui j aimerai savoir s il ya des demarche à effectuer pour m opposer à ça ou pas? car nous nous sommes déjà fait avoir une fois lors des auditions auprès de la police!!

en esperant avoir une reponse le plus rapide, je vous remercie, et s il ya des personne dans mon cas ???